



Informations suite à la plénière du 14 Mai

*Point d'information sur les activités:

- Actuellement, Philaposte œuvre sur le projet d'impression d'étiquettes de vins, leur sécurisation et traçabilité. Des commandes sont en cours de validation.
- Philaposte projette **d'investir** rapidement sur une machine Offset-feuilles.
- La production pour la Philatélie Française reste **stable**.
- Philaposte **n'a pas été retenu** sur les 2 derniers appels d'offre Japon.
- Le Salon de printemps a eu un retour positif. L'objectif en **Chiffres d'Affaires** a été atteint, voire légèrement dépassé.
- La machine de **Découpe et Façonnage** doit être finie d'installer à la fin de l'année (au niveau d'Alzo) pour recevoir les premières production début d'année 2026.
- Un appel d'offre est en cours pour **l'acquisition d'un nouveau CTP** en fin d'année.
- L'achat d'**une machine « Flexo »** est toujours en cours (neuve ou occasion).
- Une visite est en cours cette semaine **en Chine** après avoir pris des contacts à l'occasion du salon à Shangai pour nous permettre de référencer nos produits.

FOcom et l'ensemble du personnel **s'inquiètent de la baisse d'activité** dans les ateliers de production. Pour les plus anciens, nous avons rarement vu aussi peu de travail et cela dure depuis un moment. Les projets, les investissements en cours c'est bien d'en parler mais la réalité actuelle du terrain est inquiétante. La Poste se doit **d'investir massivement** dans son imprimerie et sur sa force de travail rapidement pour enclencher une nouvelle dynamique et de ce fait remotiver son personnel en lui prouvant que les perspectives de développement sont concrètes !

Philaposte doit s'interroger **sur l'activité sous-traitée**, certaines pourraient être réalisées par nos services.

*Point Recrutements :

- Un appel à candidature est toujours en cours pour le poste de **Responsable de Production**. Un candidat en externe va être reçu pour un entretien vendredi.
- Le poste de **Responsable Atelier Numérique** est toujours ouvert au recrutement. Un candidat en externe passe un entretien cette après-midi.
- Le recrutement de **4 apprentis Imprimeurs** est en cours. Les tuteurs seront des agents des Rotatives-Offset.
- Philaposte recherche toujours à recruter des **massicotiers**.
- Un appel à candidature interne va être ouvert prochainement, au départ en retraite de l'actuel **Responsable Transport**.
- 2 Commerciaux** vont être recrutés à la DISA (Direction des produits d'impressions sécurisées et augmentées pour le Business to Business et les vins et spiritueux).
- Au **planning**, un CDD de 3 mois a été affecté. A voir par la suite pour un CDI.



FOcom a toujours alerté sur **la difficulté à recruter** et l'attrition progressive installée par la démotivation de ces agents. Massicotier, Imprimeur, Responsable de Production, vérificatrice, ... tous ces métiers de l'imprimerie spécifiques et qui requièrent des **compétences rares**.

FOcom exige des **salaires décents** qui permettraient de favoriser le recrutement. Il est primordial, également, de donner une **vraie perspective d'évolution** à tous les Philapostiers avant que la démotivation collective qui s'accroît soit irréversible. Les **compétences se perdent** car aucun réel suivi de formation et d'accompagnement à chaque mouvement de poste en interne n'est établi. Nous ressentons tous que **le navire Philaposte tangue** fortement. Il est plus que temps d'inverser la tendance et de remotiver l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, **FOcom** a constaté enfin que **l'outil Sylob a été simplifié** pour les agents de la production. Encore une fois, si notre Direction prenait en considération **les revendications** du terrain, beaucoup de situations chronophages seraient évitées. Le travail entrepris par les personnes remodelant le système a été en accord avec **les attentes**, seulement il est dommage de le faire, au bout de **8 ans** ...

FOcom vous informe :



Beaucoup de philapostiers nous ont **interpellé** pour comprendre le mode de calcul de l'Indemnité de Congés Payés (**ICP**) apparaissant sur la paie du mois de mai :

Cette indemnité concerne les agents contractuels. Elle est **individuelle**. Son montant **varie** selon les agents concernés et chaque année. Il résulte d'une comparaison entre le **salaire moyen** et le **salaire théorique** que l'agent aurait perçu pendant la période de congés s'il avait continué à travailler (salaire maintenu). Pour le calcul, le Code du Travail décrit 2 méthodes. Après comparaison, c'est la plus favorable qui est appliquée au salarié.

1. La règle du maintien de salaire : L'employeur verse au salarié durant ses congés un salaire identique à celui qu'il aurait perçu s'il avait travaillé durant cette période. Cette règle est en général plus avantageuse lorsque le salarié est récemment passé du temps partiel au temps plein ou a récemment obtenu une augmentation.

2. La règle dite du « dixième » : L'employeur verse une indemnité égale à un dixième de la totalité des sommes brutes perçues par le salarié durant la période de référence. Tous les éléments de rémunération doivent être pris en compte dans ce calcul : salaire brut, commissionnement, primes, heures supplémentaires...
Sont exclus : les remboursements de frais et les primes exceptionnelles collectives.

A La Poste la comparaison s'effectue **une seule fois**, globalement, lorsque les salariés ont épuisé la totalité de leurs congés. La régularisation de cette indemnité (ICP) est versée sur la paie du mois de mai.

Avec **FOcom**, soyez certains d'être bien informés sur vos salaires

N'hésitez pas à contacter **vos représentants FOcom local**, nous sommes là **pour vous** !